

nations qui ont signé ce pacte ont décidé que les politiques afférentes à ces problèmes doivent être autres que dans le passé.

Dans l'automne de 1920, le Canada a eu à souffrir d'une dépression industrielle qui venait après celle des Etats-Unis. Etant donné l'esprit qui avait animé le Canada, lors de la signature de ce document, le Gouvernement, de son plein gré, intervint en faisant observer aux provinces que le chômage se ferait probablement sentir avec rigueur durant l'hiver, et il leur offrit son aide et sa coopération. Le 14 décembre 1920, cette offre fut couchée par écrit, et, le 24 janvier 1921, un demi-million était disponible. On prit aussitôt des dispositions pour distribuer cette somme parmi les provinces et les municipalités, selon le besoin. De grandes misères furent ainsi prévenues.

L'honorable M. FORKE: Qu'est-il arrivé en 1913?

L'honorable M. ROBERTSON: Je répondrai à mon honorable ami qu'il y a loin de 1913 à 1919, date de l'engagement pris par le Gouvernement représentant le Canada à la signature du traité de paix. La dépression s'est continuée durant toute l'année 1921, et je dois avouer en toute justice pour le nouveau ministère formé à l'expiration de cette année, qu'il a maintenu durant l'hiver la politique du Gouvernement précédent. Cependant, il l'a presque ignorée dans le printemps de 1923. Mon honorable collègue d'en face (l'honorable M. Dandurand) qui faisait partie de ce ministère, est probablement celui qui peut le mieux nous dire pourquoi cette décision fut prise. En septembre 1924, une conférence générale fut tenue à Ottawa relativement au problème du chômage. Les séances, qui durèrent quelques jours, furent suivies par des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités, nommés dans le rapport publié à cette époque, l'association des manufacturiers canadiens, le conseil canadien de l'agriculture, et le congrès des métiers et du travail du Canada. Les délégués discutèrent les moyens de mettre fin au chômage. A la fin de cette conférence plusieurs propositions furent unanimement adoptées, mais, pour une raison que j'ignore, elles n'ont jamais été mises en vigueur.

A cette époque la dépression d'après-guerre avait cessé dans presque tout l'univers, et le Canada, de même que la plupart des nations, bénéficia d'une vague de prospérité. Toutefois, dans l'automne de 1928, les jours s'assombrèrent. En 1929, bien que les immigrants continuassent à nous arriver de plus en plus de l'Europe, l'exode des nôtres aux Etats-Unis, dont nous avions été témoins depuis près de dix ans, se fit plus rare. Cela eut donc pour

résultat une offre de travail qui ne cessait d'augmenter dans des proportions ne correspondant pas avec les besoins. Naturellement, la situation devenait sérieuse. De plus, la récolte de blé de 1929 ne fut pas très bonne dans l'Ouest, et, pour comble de malheur, le marché étranger ne nous fut pas aussi favorable que dans le passé. Les cultivateurs de l'Ouest eurent donc un moindre pouvoir d'achat, et bientôt toute notre population fut dans le même état, comme l'a dit mon honorable ami (l'honorable M. Casgrain) cet après-midi. L'une des conséquences fut que, parmi les employés de chemin de fer seulement, vingt mille hommes, qui étaient occupés au transport des produits des autres, se trouvèrent sans travail. Cette situation a duré tout l'hiver dernier, et c'est depuis quelques semaines seulement qu'il y a eu quelque amélioration, étant donné le transport de la récolte de cette année d'une manière plus satisfaisante. La réduction du pouvoir d'achat de ces vingt mille employés a nui aux affaires industrielles et commerciales de tout le pays.

Au début de l'hiver 1929, de nombreuses demandes furent adressées au Gouvernement pour obtenir son aide et sa coopération dans les mesures à prendre pour remédier au chômage. Pour des raisons que le ministère de ce temps-là ne pourrait sans doute expliquer, nul secours ne fut accordé, de sorte que de nombreuses municipalités, dans l'Ouest surtout, se trouvèrent dans de tels embarras financiers—et, jusqu'à un certain point, on peut en dire autant de quelques provinces—qu'elles ne peuvent maintenant soutenir leurs propres sans travail, comme elles l'ont fait l'an dernier. A l'approche du printemps, les épargnes de plusieurs des chômeurs ayant été épuisées, les ressources de plusieurs municipalités diminuèrent jusqu'à inspirer des craintes, et les autorités fédérales et provinciales reçurent des demandes de plus en plus pressantes. Je crois que le Gouvernement du Dominion ne s'est rendu compte de la gravité de la situation que longtemps après qu'il aurait dû intervenir. Ce qui me porte à le croire est que le très honorable leader de l'opposition à la Chambre des communes a déclaré, il y a un jour ou deux, qu'il ne pourrait entreprendre la discussion de l'adresse en réponse au discours du Trône avant le dépôt de certains renseignements. Il a demandé des copies de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement fédéral et les autorités provinciales et municipales, et autres, au sujet du chômage.

En passant, je présente mes respects à ce très honorable député, parce que je ne veux pas manquer de courtoisie à son égard, et je tiens à m'acquitter envers lui. Je crois qu'il m'a fait des civilités, hier, et qu'il a exprimé l'opi-